

AVIS D'APPEL D'OFFRES



AVIS D'APPEL D'OFFRES N° 001 -DP-2021

FOURNITURE DE MATERIELS ET CONSOMMABLES MEDICAUX.

Marie Stopes International est une entreprise sociale travaillant dans le domaine de la Santé de la Reproduction et du planning familial.

Dans le cadre de nos activités au Mali, nous souhaitons procéder à l'acquisition de matériels et consommables médicaux.

Les structures intéressées par cet avis, pourront demander le dossier d'appel d'offres par courriel à l'adresse suivante :

order@msimali.org ou au secrétariat de Marie Stopes Mali au plus tard le 07/06/2021 à 17h00, Heure locale.

Date limite de dépôt des offres : 17/06/2021 à 12h00, Heure locale. Tél : +223 44 90 28 91

AVIS DE VENTE IMMOBILIERE

(Art 276 et suivants de l'Acte Uniforme OHADA Portant Organisation des Procédures Simplifiées de Recouvrement et des Voies d'Exécution).

A la requête de la Société BAOBAB MALI-SA anciennement dénommée « Microcred Mali- SA », Société Anonyme de droit Malien avec Conseil d'Administration au capital de 5.550.000.000 F CFA, Agrément 2013 3458/MA SF, ayant son siège social à l'immeuble NENE IDIA, Rue : 219, porte : 314 Hamdallaye ACI 2000, Bamako, Immatriculée au RCCM sous le Numéro MA.BKO. 2011- B 4202; Tel : (00223) 44 90 20 40 ; www.microcred.ml, poursuites et diligences de son Directeur Général Monsieur Mor Talla DIOP TINE, et de son Responsable Juridique Monsieur Mahmoudou Tiébor DICKO mais ayant pour conseil Maître Ibrahim Marouf SACKO et Associés, Avocat à la Cour-Bamako- Hamdallaye ACI 2000, Avenue Cheikh Zayed ; Rue : 432 ; Porte : 905 ; Tel. (223) 21 74 19 83. Email : sackoavocat@hotmail.com, en l'Etude duquel domicile est élu pour la présente et ses suites, où devront être notifiées les actes d'opposition au présent commandement, offres réelles et toutes autres significations relatives à la saisie ;

IL EST FAIT SAVOIR A QUI IL APPARTIENDRA QUE :

En exécution de la grosse de l'acte notarié portant Convention de prêt, en la forme dument exécutoire, fait et passé le 31 Janvier 2019 par devant Maître Yacine FAYE SIDIBE, Notaire à la résidence de Bamako, y demeurant ;

Suite au commandement aux fins de saisie immobilière signifié en date du 15 Janvier 2021 du Ministère de Maître Gopéma KASSOGUE Huissier-Commissaire de Justice à Bamako et inscrit par le Conservateur de la Propriété foncière du District de Bamako, le 18 Février 2021, sous le N°141407 ; Vol. XXXIII.

Au cahier des charges rédigé le 22 Mars 2021 par Maître Ibrahim Marouf SACKO, Avocat à la Cour Bamako, et déposé le 29 Mars 2021 au Greffe du Tribunal de Grande Instance de Kati ;

Le lundi Quatorze Juin Deux Mille Vingt et Un (14/06/2021) à Dix (10) heures du matin et jours suivants s'il y a lieu, à la barre du Tribunal de Grande Instance de Kati (audiences des criées), il sera procédé à la vente aux enchères publiques aux plus offrant et dernier enchérisseur des immeubles, objets des Titres Fonciers N° 66438 ; Vol. 339 ; Fol.46 ; N° 66439, Vol. 339, Fol.47 ; N° 90616, Vol. 461, Fol.77 et N° 99109 Vol. 504, Fol.108, tous insérés au livre foncier du Cercle de Kati dont les désignations suivent ;

DESIGNATION :

1-Les immeubles deux (02) concessions urbaines contiguës, bâties à usage d'habitation, sont situées à Kabala à environ 1Km 500, d'une superficie de 0300ca chacune et faisant objets des Titres Fonciers N° 66438 ; Vol. 339 Fol.46 et N° 66439 ; Vol. 339 Fol.47, N°P/10 tous insérés au livre foncier Kati ;

DESCRIPTION DES OUVRAGES EDIFIES : il s'agit d'un bâtiment principal à usage d'habitation en cours de construction en matériaux durables conventionnels. Il est composé de deux (02) appartements non couverts.

-Le 1^{er} appartement est composé de : un salon, d'un couloir, une chambre unique, une chambre avec toilette, une toilette intérieure, un magasin, une cuisine et deux terrasses.

-Le 2^{ème} Appartement comprend : un salon, un couloir, une chambre unique, une chambre avec toilettes, une toilette intérieure, une cuisine, deux terrasses et un puits.

-SITUATION : les immeubles, deux (02) concessions urbaines contiguës à usage d'habitation, sont situées à Kabala à environ 1Km 500. Les concessions sont limitées au Nord par une rue, au Sud par une rue, à l'Est par une rue et à l'Ouest par les parcelles N°9 et 10.

2 - L'immeuble non bâti, concession urbaine à usage d'habitation est sis à Diatoula dans le Cercle de Kati, d'une superficie totale de 3 ares, 00 centiare, objet du Titre Foncier N° 90616 ; Vol. 461 Fol.77, inséré au livre foncier Kati ;

-SITUATION : l'immeuble est situé à Diatoula et est limité au Nord par la Parcelle F/4, au Sud par une rue, à l'Est par la parcelle F/9 et à l'Ouest par la parcelle F/1.

3-L'immeuble urbain non bâti à usage d'habitation est sis à Samanko-Ouest Sébenikoro, d'une superficie totale de 3 ares, 00 centiare, objet du Titre Foncier N° 99109 ; Vol. 504 Fol.108, inséré au livre foncier Kati ;

-SITUATION : l'immeuble est situé à Samanko-Ouest Sébenikoro, dans le cercle de Kati, d'une superficie de 02a55ca. La parcelle est limitée au Nord par la parcelle B/5, au Sud par une rue, à l'Est par la parcelle B/2 et à l'Ouest par une rue.

Lesdits immeubles ont été saisis sur Monsieur Daga DRAMÈRA, né le 01/01/1967 à Bamako, Titulaire d'un document d'identité de type Carte d'identité nationale N°018855-PSB, demeurant à Missabougou Concession Rurale de la Commune VI du District de Bamako, (n'ayant pas d'Avocat présentement connu) et Monsieur Aboubacar BATHILY, né le 01/01/1976 à Kita, titulaire de la carte d'identité nationale N°018855-PSB, demeurant à Missabougou derrière la Station TOTAL, en Commune VI du District de Bamako, (caution hypothécaire n'ayant pas d'Avocat présentement connu) ;

MISE A PRIX :

1^{er}) Immeubles objets des Titres Fonciers N°66438 et N°66439 : 12.191.250 F CFA (Douze Millions Cent Quatre Vingt Onze Mille Deux Cent Cinquante francs) ;

2^{ème}) Immeuble objet du Titre N°90616 : 3.000.000 F CFA (Trois Millions Six Cent Mille Francs) ;

3^{ème}) Immeuble objet du Titre N° 99109 : 2.250.000 F CFA (Deux Millions Deux Cent Cinquante Mille Francs) ;

POUR TOUS RENSEIGNEMENTS S'ADRESSER A

1^{er} Etude de Maître Ibrahim Marouf SACKO, Avocat à la Cour - Bko Tél. : 21 74 19 83.

2^{ème} Etude de Maître Gopéma KASSOGUE, Huissier-Commissaire de Justice Bko - Coura Tél. 66.72.64.58

3^{ème} Au Greffe du Tribunal de Grande Instance de Kati ;

Maître Ibrahim Marouf SACKO, Avocat poursuivant

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT



AGENCE MALIENNE DE METROLOGIE (AMAM)

Avis d'Appel d'Offres Ouvert (AAOO)
Appel d'Offres No 001-AMAM du 31 mai 2021

L'AGENCE MALIENNE DE METROLOGIE (AMAM) dispose de fonds sur le budget de l'État (BSI) 2021, afin de financer un projet de construction d'une station de jaugeage des camions citernes, et à l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du Marché relatif à l'acquisition de jauges étalons pour son projet de station de jaugeage des camions citernes :

L'AGENCE MALIENNE DE METROLOGIE sollicite des offres fermées de la part des candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour la livraison desdites fournitures suivantes : Acquisition de jauges étalons pour le projet de construction d'une station de jaugeage des camions citernes.

La passation du Marché sera conduite par Appel d'offres ouvert tel que défini dans le Code des Marchés publics à l'article 50 et ouvert à tous les candidats éligibles.

1. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès de L'agence Malienne de Métrologie; à l'adresse mentionnée ci-après : Agence Malienne de Métrologie (AMAM): Dialakorobougou, nouvelle Zone Industrielle AZI - Tel : +223 20 71 98 21/ 63 45 46 95, à l'étage dans le bureau du secrétaire Particulier du DG/AMAM, de 9h 00 mn à 16h 00mn, de lundi à vendredi.

2. Les exigences en matière de qualifications sont : Le chiffre d'affaires, l'autorisation du fabricant et les marchés similaires.

3. Les candidats intéressés peuvent consulter gratuitement le dossier d'Appel d'offres complet ou le retirer à titre onéreux contre paiement d'une somme non remboursable de 150 000 FCFA à l'adresse mentionnée ci-après : Agence Malienne de Métrologie (AMAM) : Dialakorobougou, nouvelle Zone Industrielle AZI - Tel : +223 20 71 98 21/ +223 63 45 46 95, à l'étage dans le bureau du secrétaire Particulier du DG/AMAM. La méthode de paiement sera Paiement au comptant. Le Dossier d'Appel d'offres sera adressé par la copie dure.

4. Les offres devront être soumises à l'adresse ci-après au niveau du Secrétariat de l'Agence Malienne de Métrologie (AMAM): Dialakorobougou, nouvelle Zone Industrielle AZI - Tel : +223 20 71 98 21/63 45 46 95; au plus tard le 30/06/2021 à 9h 30 minutes. Les offres remises en retard ne seront pas acceptées.

5. Les offres doivent comprendre une garantie bancaire de soumission, d'un montant de 2 200 000F CFA, ou le montant équivalent dans une monnaie librement convertible] conformément à l'article 69 du Code des marchés publics.

6. Les Soumissionnaires resteront engagés par leur offre pendant une période de 90 jours à compter de la date limite du dépôt des offres comme spécifié au point 19.1 des IC et aux DPAO.

7. Les offres seront ouvertes en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent assister à l'ouverture des plis le 30/06/2021 à 10 h 00 à l'adresse suivante : dans la salle de Réunion de la Direction de l'Agence Malienne de Métrologie (AMAM) .

Bamako le 31/05/2021.

Le Directeur Général de l'Agence Malienne de Métrologie

22^{ème}
ANNÉE

QUINZAINE DE
L'ENVIRONNEMENT
DU 05 AU 17 JUIN 2021

JOURNÉE MONDIALE DE L'ENVIRONNEMENT
THEME: DÉCENNIE DES NATIONS UNIES POUR LA
RESTAURATION DES ÉCOSYSTÈMES 2021-2030
DATE: 05 JUIN 2021

Mon environnement je m'en occupe!



L'ESSOR

QUOTIDIEN NATIONAL D'INFORMATION DU MALI

LUNDI 31 MAI 2021 60^{ème} ANNÉE N° 19406

300 FCFA

www.essor.ml

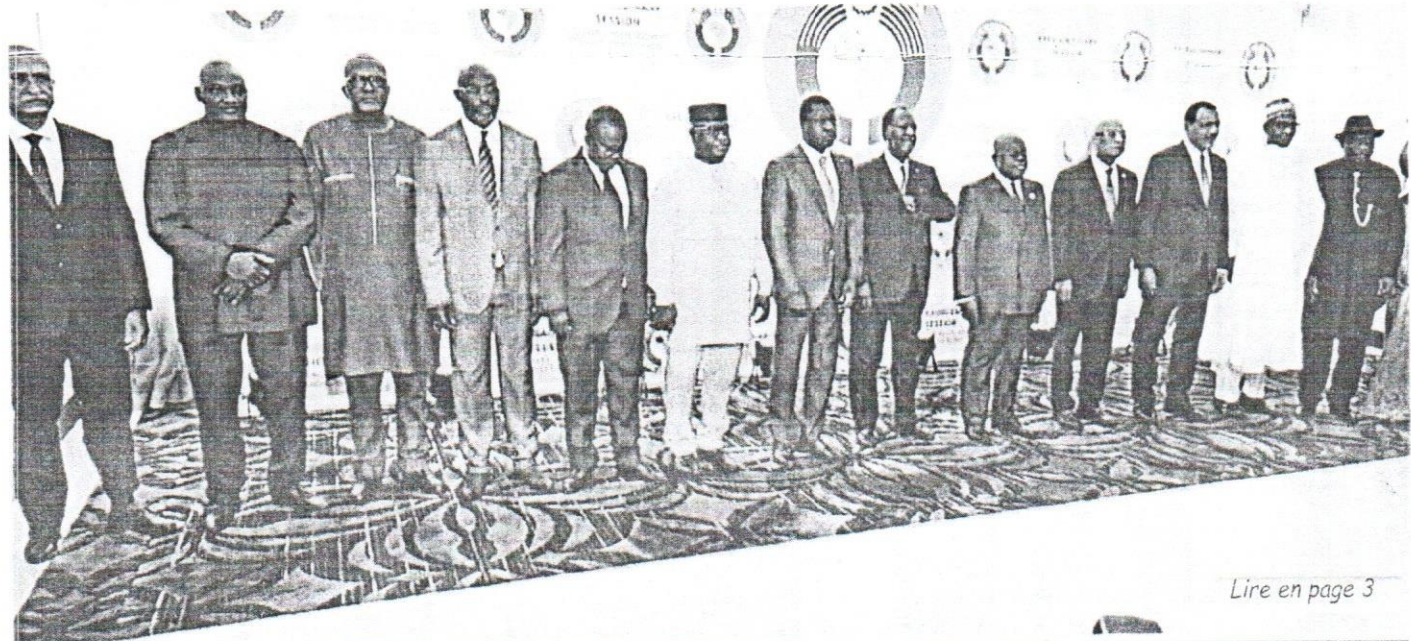
LA STRATÉGIE GAGNANTE
DE BARKHANE ET
DES ARMÉES SAHÉLIENNES

Lire en page 4

Sommet d'Accra

LA CEDEAO DEMANDE LA NOMINATION D'UN PREMIER MINISTRE CIVIL

L'organisation communautaire a également prononcé la suspension de notre pays, réaffirmé la nécessité du respect du délai de 18 mois de la durée de la Transition. Elle a aussi demandé la formation d'un gouvernement inclusif



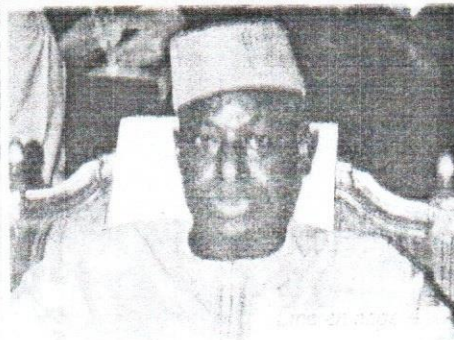
Lire en page 3

Colonel Assimi Goïta
**DE L'OMBRE
À LA LUMIÈRE**



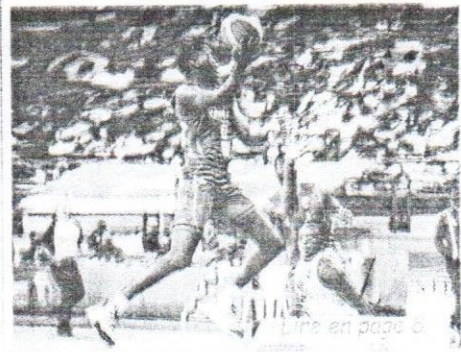
Lire en page 3

Hamidou Traoré
**«NOUS DEVONS AIDER
LE COLONEL ASSIMI GOÏTA
À RÉUSSIR LA TRANSITION...»**



Lire en page 3

Afrobasket masculin 2021
**LE MALI DANS
LE GROUPE C**



Lire en page 6